

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 février 2025

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 21/02/25

ID : 026-212601249-20250219-DEL_2025_001-DE

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 12 février 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (18) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Odile MOURIER, Pierric PAUL, Christian BERNARD, Françoise DELAMONTAGNE, Jean-Christophe CHASTANG, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN.

Absents ayant donné pouvoir (5) : Christiane PERALDE pouvoir à Anne-Marie DUBOIS, Christian SALENDRES pouvoir à Yves PERNOT, Marie-Claire FAURE pouvoir à Christine JARGEAT, Nathalie DUCROS pouvoir à Christophe LAVIGNE, Isabelle LEO pouvoir à Valérie LECLERE.

Absents (3) : Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI.
Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

DEL-2025-001 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE EXERCICE 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 ; L2312-1 ; L3312-1 ; L5211-36 et L5622-3 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025 ci annexé,

Le conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du Débat d'orientations budgétaires

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE

Le 19 février 2025

Le Maire,

Françoise CHAZAL

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 21/02/25



ID : 026-212601249-20250219-DEL_2025_001-DE

Rapport d'orientation budgétaire 2025



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025

Dans un contexte national et international d'incertitudes accrues, les prévisions et prospectives tant m de la commune sont émises sous réserve d'évolutions conjoncturelles.

Préambule

Cadre légal

Article L2312-1 du CGCT : dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport d'orientation budgétaire doit porter sur :

- **les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- **les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- **la structure et la gestion de la dette** contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- **l'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement**
- **l'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.**

Information des citoyens

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2025.

I. Conjoncture économique et situation des finances publiques

1.1 Contexte international

En 2025, l'économie mondiale fait face à une reprise lente après les perturbations économiques majeures des dernières années, notamment dues à la pandémie de COVID-19 et à des crises géopolitiques récurrentes, telles que le conflit en Ukraine. Le taux de croissance mondiale devrait se stabiliser autour de 3,1%, un niveau en deçà de celui des années précédentes, avec des disparités significatives selon les régions. L'inflation mondiale a commencé à se modérer, mais elle reste une préoccupation importante, en particulier dans les pays émergents où les prix alimentaires et énergétiques restent volatiles.

Le marché des matières premières, notamment le pétrole et le gaz, a montré des signes de volatilité. Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales continuent d'affecter les coûts de production, bien que des efforts pour diversifier les sources d'approvisionnement soient en cours. Cette situation impacte directement les coûts de l'énergie et des biens de consommation à l'échelle mondiale, ce qui pourrait se répercuter sur les prix locaux.

1.2 Contexte national

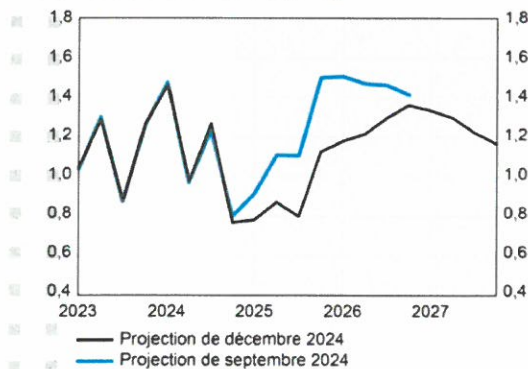
Les projections macroéconomiques de la France pour l'année 2025 s'inscrivent dans un contexte de reprise progressive après la crise sanitaire et les perturbations géopolitiques récentes. L'analyse des principales tendances économiques nationales permet de mieux comprendre les enjeux qui impactent directement les finances publiques locales. Voici les grandes lignes des prévisions économiques pour la France en 2025, qui guideront la planification budgétaire de notre commune.

1.2.1 Croissance économique

La France devrait connaître une croissance modérée en 2025. Selon les prévisions de l'INSEE, le PIB national devrait augmenter d'environ 0.9% en 2025, soutenu par une consommation des ménages résiliente, bien que les investissements publics et privés connaissent une reprise plus lente. Cette dynamique de croissance devrait être suffisante pour stimuler l'activité économique, mais sans générer de fortes pressions inflationnistes.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

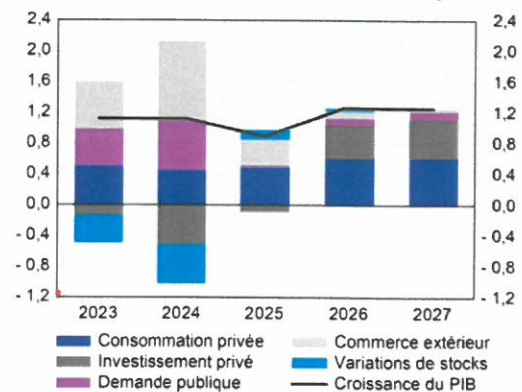
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)

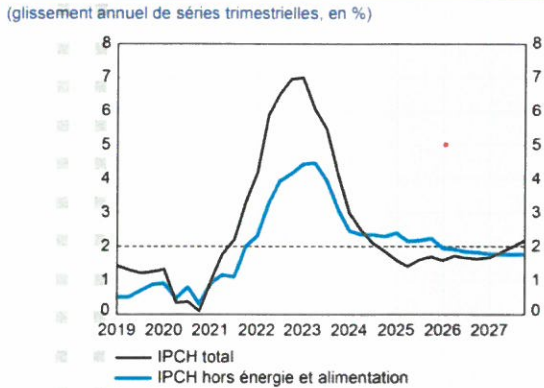


Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

1.2.2 Inflation

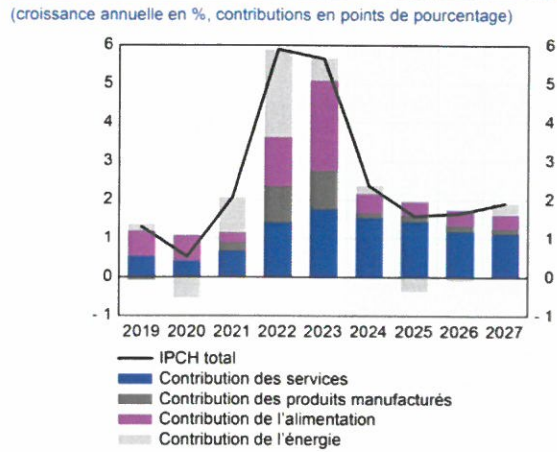
L'inflation, qui a été particulièrement élevée ces dernières années, devrait se stabiliser autour de 2% en 2025. Cela est dû à la normalisation des prix de l'énergie et à l'effet d'absorption des hausses passées. Cependant, des facteurs exogènes comme les prix alimentaires et les tensions géopolitiques peuvent entraîner une volatilité à court terme. Pour notre commune, une inflation maîtrisée signifie que les dépenses courantes et les contrats publics devraient être moins affectés par des hausses imprévues.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
 Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH



Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

1.2.3. Taux de chômage

Étant donné les nouvelles trajectoires d'emploi, le taux de chômage est révisé à la hausse par rapport à la projection de septembre 2024 (cf. graphique 5). Il atteindrait un niveau de 7,8 % en moyenne annuelle en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse, pour s'établir à 7,4 % en 2027, en raison d'une reprise plus franche de l'activité d'une part. D'autre part, le cycle de productivité serait refermé à cet horizon et cesserait donc de peser sur l'emploi.

Graphique 5 : taux de chômage



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

1.2.4. Finances publiques

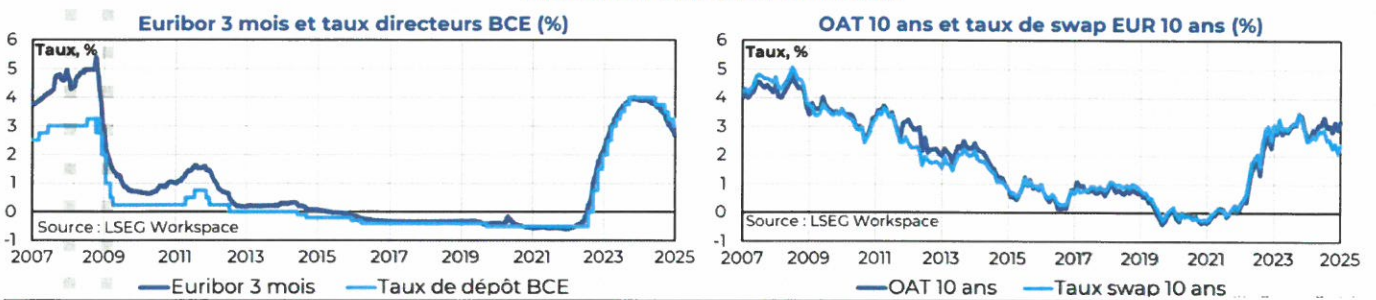
En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % du PIB, après un déficit de 5,5 % en 2023. Cette nouvelle dégradation de la situation budgétaire résulterait à la fois de prélèvements obligatoires moins dynamiques que le PIB, du fait notamment de la composition de la croissance (tirée par les exportations et la consommation publique), de dépenses primaires (hors crédit d'impôt) plus dynamiques que le PIB et d'une hausse de la charge d'intérêts en points de PIB.

La trajectoire des finances publiques demeure marquée par une réduction progressive du déficit public, mais celui-ci reste préoccupant pour 2025 avec un déficit attendu qui pourrait se situer entre 5 et 5,5% du PIB. La gestion des finances publiques de l'État continuera de peser sur les transferts aux collectivités locales, bien que des efforts de rationalisation des dépenses publiques et une politique de redressement fiscal puissent alléger les tensions budgétaires à moyen terme.

1.2.5. Taux d'intérêt : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs

La baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) est resté quasi-stable, passant de 2,5 % en mai 2024 à 2,2 % en fin d'année (-30 points de base), soutenu notamment par la résilience des taux aux États-Unis. Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin 2024. Le spread de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 points de base sur la première moitié de 2024 à 80 points de base fin 2024 (soit +30 points de base). Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3% fin 2024. En 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne

Évolution des taux d'intérêt



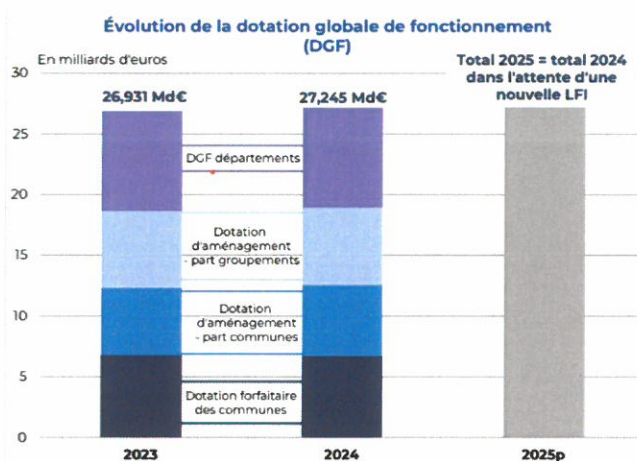
II – LA LOI DE FINANCES POUR 2025 : UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE

Suspendu par la censure en décembre 2024, l'examen du projet de budget de l'Etat pour 2025 - le projet de loi de finances (PLF) – a repris, ce début d'année 2025. Le 5 février dernier, le parlement a définitivement adopté le projet de loi de finances pour l'année 2025. Il a ensuite été approuvé par un ultime vote au Sénat.

Plusieurs mesures législatives et réglementaires du projet de loi de finances pour 2025.

2.1 La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le Projet de Loi de Finances 2025 prévoyait à la fois une stabilisation du montant global et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€.



2.2 Article 64 du PLF 2025 : création d'un fonds de réserve au profit des collectivités locales

Dans sa forme initiale, l'article 64 du PLF 2025 prévoyait de faire contribuer à hauteur de 3 milliards d'euros environ 450 collectivités par des reprises sur douzièmes de fiscalité.

Un amendement adopté au Sénat le 4 décembre 2024, avant la chute du gouvernement, introduisait, en lieu et place de cet article 64, un dispositif de lissage qui permettrait d'économiser 1 milliard d'euros et qui concernerait 2099 collectivités (dont 1908 communes pour 510 M €).

Le dispositif tiendrait compte de la capacité contributive, en prenant en compte le potentiel financier et le revenu par habitant de chaque collectivité. Aucune liste précise n'a encore été communiquée à ce jour. En revanche, le prélèvement au titre de ce dispositif ne pourra dépasser 2 % des recettes réelles de fonctionnement et en sont exclues les communes déjà contributrices au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) »

2.3 CNRACL : Vers une hausse de 3 points par an jusqu'en 2028

Le projet de loi de finances de la Sécurité Sociale prévoit une hausse de 3 points par an jusqu'en 2028, du taux employeur de la CNRACL (*Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales*). Aujourd'hui, ce taux de cotisation est de 31,65 %, et pourrait ainsi atteindre 43,65 % à l'horizon 2028.

2.4 Nette diminution du fonds vert par rapport à 2024

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 1 milliard € en 2025. Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.

2.5 Quelques informations fiscales :

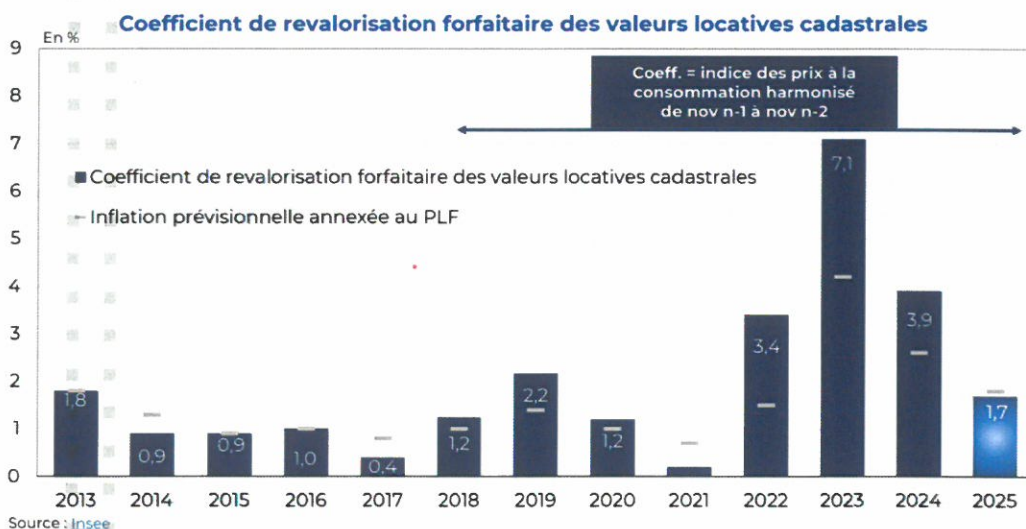
Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes : les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constatée au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2025 correspondent à ceux appliqués au titre de 2024 multipliés par 1,0523419 (coefficient de variation entre 2023 et 2024). En 2025, les montants sont donc de 3 235 € pour les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 kilovolts et de 6 461 € pour les plus de 350 kilovolts (bofip.impots.gouv.fr).

Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement : la taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité. La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3ème trimestre de l'année n-1. Au T3 2024 l'ICC est de 2 143, soit une hausse de 1,76 % par rapport à l'ICC au T3 2023. En conséquence la valeur forfaitaire serait (dans l'attente de la parution du décret officiel) de 1 054 € en Île-de-France et 930 € ailleurs.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2025 :

L'indicateur à prendre en compte est la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre 2024 qui vient d'être révisée par l'Insee à **+1.7%**.

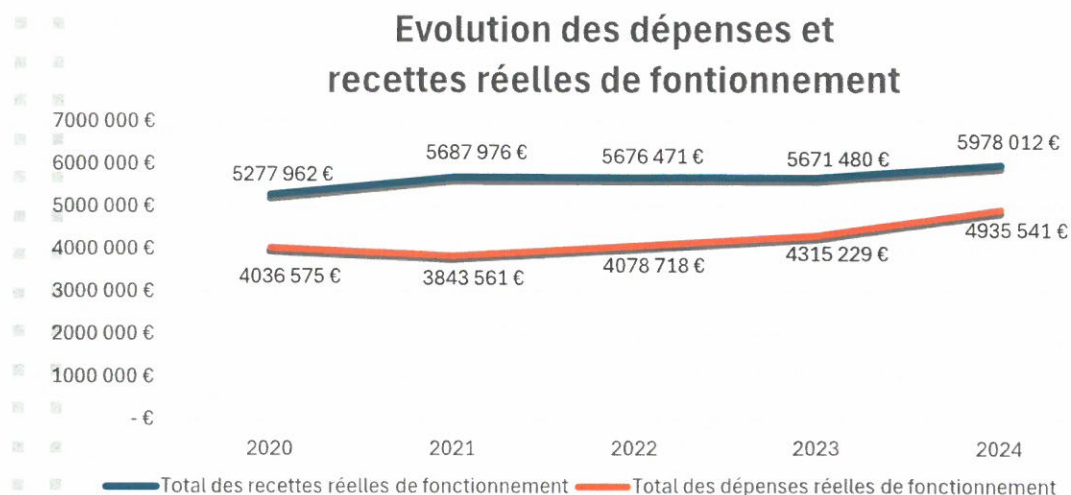
La revalorisation de 2025 sera alors moins élevée que 2024 (+3.9%).



PARTIE 2 – ANALYSE ET PROSPECTIVE

Au-delà de la présentation des orientations budgétaires proprement dites, il s'agit ici d'établir une analyse rétrospective de l'exécution budgétaire 2024 sur la base d'un CA 2024 (compte administratif) anticipé.

I – LES GRANDES MASSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



L'évolution des recettes réelles de fonctionnement met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Le delta entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement permet de financer les dépenses d'équipement par la création d'une épargne de gestion positive. L'enjeu de gestion des années à venir est d'éviter un effet de ciseau sur ces indicateurs, c'est à dire d'éviter que les charges augmentent plus vite que les produits, pour in fine inverser le delta actuel.

Sur les années 2021 et 2022, les recettes réelles de fonctionnement ont bien augmenté. En effet la Commune a perçu des recettes exceptionnelles sur ces 2 années :

- En 2021, vente de deux terrains pour 485 000€ à l'Habitat Dauphinois et à la SDH
- En 2022, reprise sur provision de la pénalité SRU 2019 pour 275 000€

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 5.4% par rapport à 2023, alors que les dépenses réelles de fonctionnement de 2024 ont augmenté de 14.4% par rapport à 2023. Il conviendra alors de stabiliser ce niveau de dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 afin de garder un bon niveau d'épargne.

1- Les dépenses de fonctionnement

1-1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

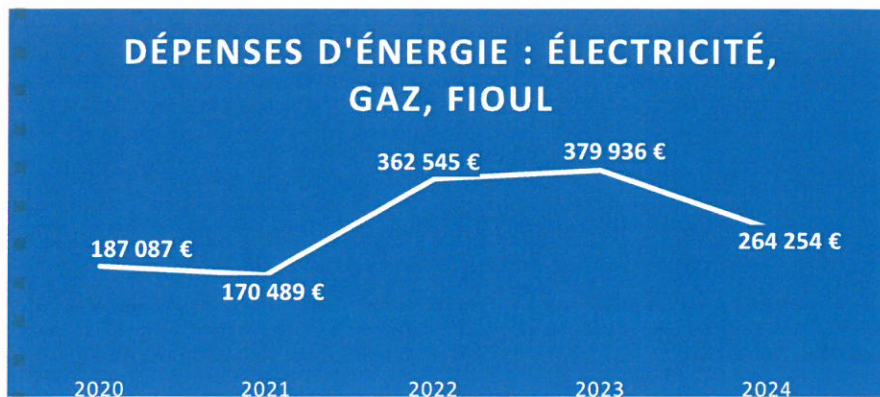
Evolution des charges à caractère général (chapitre 011)



Les charges à caractère général (chapitre 011) ont augmenté de 20.8% entre 2024 et 2023, pour plusieurs raisons :

- Coût du marché de prestation de service de la restauration scolaire, supporté pour une année pleine en 2024, s'élevant à 324 000€ (l'association ayant cessé son activité en août 2023).
- Dépenses supplémentaires liées à l'exploitation et à l'entretien du bâtiment du Domaine des Clévos (rétrocédé par Valence Romans Agglo à la Commune d'Etoile Sur Rhône au 1^{er} janvier 2024), pour un total de dépenses, sur ce chapitre 011, s'élevant à 126 000€. Cependant on peut déduire de ce montant, 27 000€ de dépenses exceptionnelles pour la remise en état du bâtiment et l'étude d'accompagnement sur le mode d'exploitation des Clévos. Le coût de fonctionnement courant du Domaine des Clévos s'élèverait alors à environ 100 000€ par an.

LES DEPENSES D'ENERGIE



La commune d'Etoile Sur Rhône est membre du groupement de commande d'électricité et de gaz dont Territoire d'énergie Drôme -SDED- est le coordonnateur.

Après deux années à des niveaux records (2022 et 2023), les dépenses d'énergie 2024 ont nettement baissé en 2024.

Pour le **gaz**, la **facture globale 2024 a baissé de 37%** par rapport que le marché va poursuivre sa **baisse en 2025** avec un taux d'évolution par rapport à 2024.

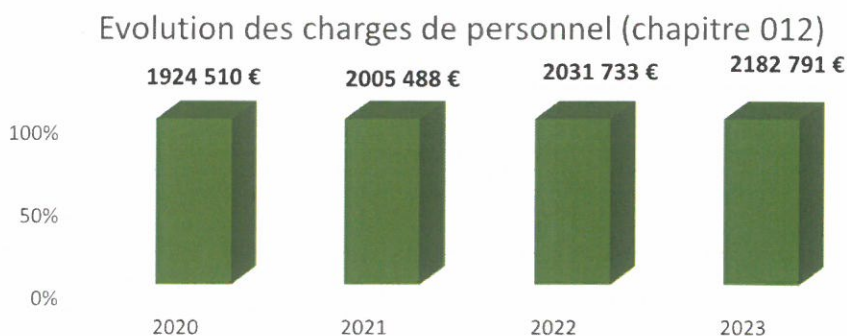
Pour l'**électricité**, la **facture globale 2024 s'est élevée à 158 700€**, soit **25%** de baisse par rapport à 2023.

Pour le **budget 2025**, on peut donc prévoir des dépenses d'énergie (gaz, électricité et fioul) à hauteur de **260 000€**.

EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DU CHAPITRE 011 POUR 2025

Pour le budget 2025, on peut fixer un niveau de dépenses à caractère général quasiment du même montant que celles inscrites à ce chapitre au budget 2024.

1-2 Les charges de personnel (chapitre 012)



En 2024, les charges de personnel ont **augmenté de 10.3%** par rapport à 2023.

Quelques explications :

- Augmentations relatives aux mesures gouvernementales 2024 - Exogènes :
 - Augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2024 (+2.22%) et au 1^{er} novembre 2024 (+1.97%)
 - Augmentation de 5 points d'indice pour chaque agent au 1^{er} janvier 2024
 - Allocation chômage revalorisée au 1^{er} juillet 2024 (+1.2%)
 - Organisation des élections législatives 2024 (8 063€ d'impact financier non prévu)
 - Cotisation patronale déplafonnée d'assurance vieillesse (+0.12%)
 - Effet année pleine en 2024, des revalorisations gouvernementales de 2023 (hausse du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023 et revalorisation des bas salaires avec jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1^{er} juillet 2023)
- Des actions endogènes :
 - Augmentation du traitement indiciaire des agents titulaires liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
 - Diminution du coût des agents contractuels liée aux stagiairisations intervenues sur l'année 2024
 - Augmentation non prévisible des allocataires chômage

- Augmentation des dépenses des agents recrutés sur de l'in
- Effet « année pleine » de la mise en œuvre des titres restau
- Plusieurs recrutements en 2024 :
 - Un gardien brigadier de la police municipale
 - Une chargée de location du Domaine des Clévos
 - Une secrétaire de la Directrice Générale et du Maire à temps plein
 - Un renforcement de l'équipe des services techniques
 - Une augmentation du temps de travail de la secrétaire des services techniques à compter du 1^{er} septembre 2024
- Augmentation du régime indemnitaire
 - + 17.83 % d'évolution du régime indemnitaire moyen par rapport à l'année 2023.

Pour le budget 2025, il est proposé d'inscrire des charges de personnel à hauteur de **2 585 200 €**, soit une augmentation de **5,13 %** par rapport au budget 2024 (2 459 080 €).

De manière prospective, cette augmentation s'explique par des nouveautés règlementaires :

- Dans l'attente du vote de la loi de finances pour 2025, hypothèse d'une hausse de 3 points pour englober la part patronale CNRACL et maladie (enveloppe prévue de 37 636€ soit une augmentation de 1.4% sur le total de la masse salariale 2025)
- Maintien à budget constant d'une enveloppe spécifique allouée au frais de personnel pour l'organisation d'élections ou de référendum sur l'année 2025
- Une augmentation de 3.13% liée au GVT
- Une augmentation constante du régime indemnitaire de +8% par rapport à l'année 2024
- Des avancements de grades et d'échelons : impact prévisible de + 14 900€
- Augmentation de l'enveloppe liée aux allocataires chômage + 15 220€ par rapport à 2024
- Des recrutements prévus en 2025 : 1 poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025 (stagiatisation d'un agent aux services techniques), 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2025 (stagiatisation agent à l'école primaire du village), 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 1^{er} juillet 2025 pour remplacer un départ à la retraite au pôle accueil.

Ce prévisionnel reste à affiner pour le vote du budget 2025 – chapitre 012.

1-3 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses de ce chapitre ont augmenté de 10.9% entre 2023 et 2024. Ce chapitre comprend notamment l'enveloppe des subventions versées aux associations. En 2024, la commune a souhaité apporter son soutien à l'association des Boucles Drôme Ardèche qui organise une épreuve cycliste à Etoile Sur Rhône, par le versement d'une subvention globale de 110 000€ versée sur 3 ans : 50 000€ déjà versés en 2024, 30 000€ à verser en 2025 et 2026. Le total des subventions versées aux associations s'est donc élevé à 381 433€ pour l'année 2024, contre 333 103€ en 2023.

Pour le budget 2025, la subvention d'équilibre versée au budget annexe du CCAS sera augmentée de 10 000€ par rapport à celle de 2024, soit 60 000€, afin de faire face aux nombreuses demandes d'aides sociales.

Pour le budget 2025, il conviendra de supprimer de ce chapitre, les crédits relatifs au versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Celle-ci sera versée par Valence Romans Agglo, qui déduira ensuite cette somme de l'attribution de compensation versée à la Commune.

2- Les recettes de fonctionnement.

2-1 Les produits des services (chapitre 70)

PRODUITS DES SERVICES (CHAPITRE 70)



Les produits de service recouvrent en majeure partie l'ensemble de la tarification communale pour l'utilisation d'un service, d'un bien ou d'un espace communal.

En 2024, on peut noter une nette augmentation du produit des services par rapport à 2023 : **+30.8%**. Il s'agit de l'augmentation des recettes en année pleine, liées à la facturation de la cantine scolaire, puisque ce service a été repris par la Commune depuis septembre 2023.

Courant l'année 2025, les tarifs communaux pourront être amenés à être révisés à la hausse.

Pour 2025, on peut alors estimer que ces recettes resteront au même niveau que celles de 2024.

2-2 Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le montant de l'attribution de compensation qui sera versée en 2025 par Valence Romans Agglo, sera diminué du montant de la cotisation du SDIS.

2-3 La fiscalité locale (chapitre 731)

Pour mémoire, les taux d'imposition des taxes directes locales 2024 sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 25.40%
- Taux sur le foncier non bâti : 45.15%

Pour 2025 et pour la 11^{ème} année consécutive, aucune augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le produit fiscal sera cependant en augmentation en 2025, en raison de la revalorisation des bases locatives de **+1.7%**.

2-4 Les autres produits de gestion (chapitre 75)

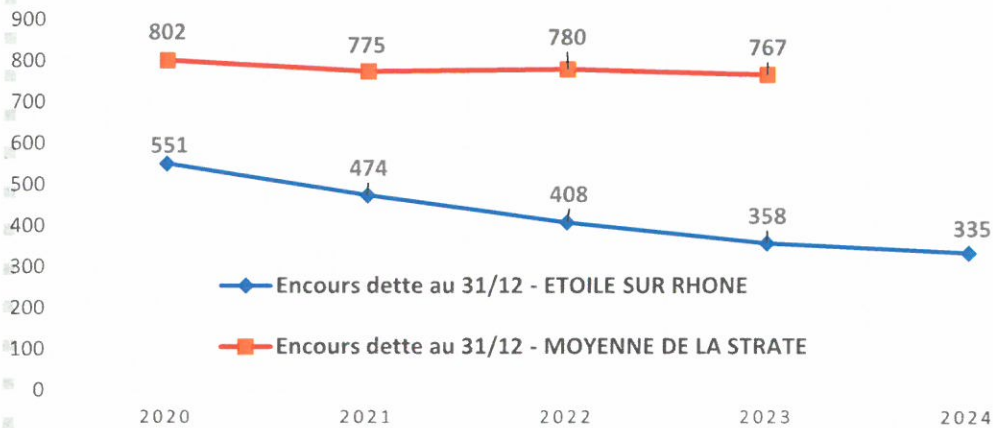
Ce chapitre regroupe principalement les recettes liées à la redevance de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), les revenus des appartements communaux ainsi que celui des locations de salles, dont les salles du Domaine des Clévos.

Pour le budget 2025, on peut prévoir une augmentation du budget les crédits en fonction des recettes réellement perçues (budget ch inscrits et 112 070€ perçus au 31/12/2024).

II- LA DETTE ET L'ÉPARGNE

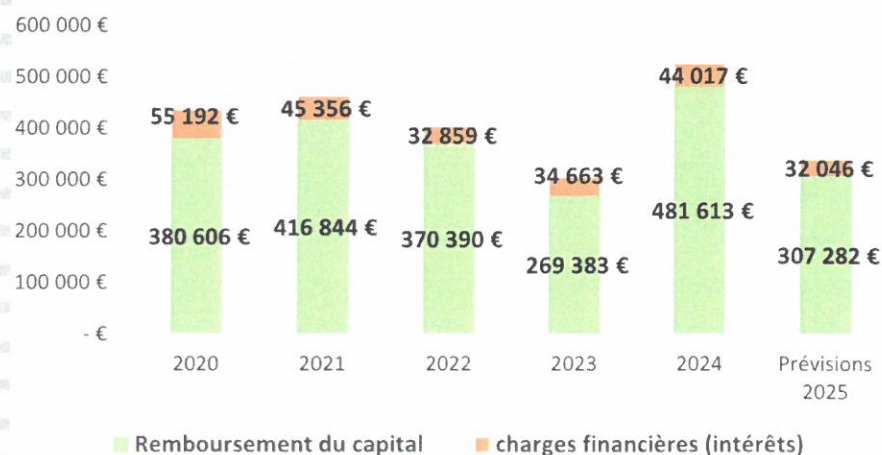
1- L'encours de la dette

ENCOURS DE LA DETTE (EN EUROS PAR HABITANT)



Au 31/12/2024, l'encours de la dette s'élevait à 1 899 552€, soit 335€/hab. Ce niveau d'endettement est bien en dessous de celui de la strate (767€/hab. en 2023).

Composition annuité de la dette



En 2024, le remboursement du capital des emprunts ainsi que le montant des charges d'intérêts payées, sont en augmentation par rapport à 2023.

Plusieurs explications :

- Courant 2024, la commune a remboursé par anticipation un prêt, pour donner suite à la proposition intéressante de la banque (capital restant dû de 161 229€).

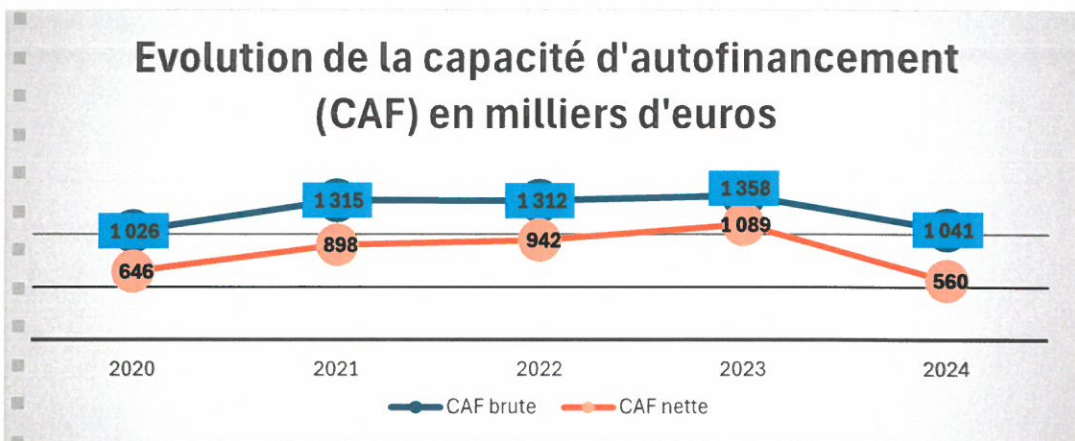
- Suite à la rétrocession du Domaine des Clévos au 1^{er} janvier 2025 transféré à la Commune 2 prêts en cours sur ce bâtiment, pour un transfert de 348 413.70€.

Pour 2025, le niveau de ces dépenses d'emprunt sera en nette baisse par rapport à 2024.

Cette prévision 2025 ne tient pas compte de l'éventuelle souscription d'un nouvel emprunt. En effet un emprunt de 500 000€ à 1 000 000€ pourrait être envisagé cette année, si les élus venaient à estimer qu'il soit une option de financement appropriée pour les projets de l'année 2025.

2- La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement.



Sur les années 2021 et 2022, la CAF a bien augmenté en raison de recettes exceptionnelles perçues sur ces deux années (ventes de terrains et reprise de provision)

On peut noter qu'en 2024, la CAF brute s'élève à 1 041 M€, soit en baisse par rapport à 2023.

La CAF nette 2024 (CAF brute prélevée du remboursement en capital des emprunts), qui s'élève à 560 M€, suit logiquement cette même courbe.

La stratégie de la collectivité est clairement de maintenir ce niveau d'épargne afin de garantir le financement des investissements de demain.

PARTIE 3 – LES INVESTISSEMENTS 2025

I- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Le remboursement du capital des emprunts en cours s'élèvera à **307 282€** pour l'année 2025, soit une baisse de 36% par rapport au montant remboursé en 2024 (sans prise en compte de la souscription d'un nouvel emprunt).

En 2024, les dépenses d'équipement se sont élevées à 1 430 182€.

- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2024 se fixent à **737 911€**. Il s'agit des opérations engagées et non mandatées sur le budget 2024, qui seront reportées au budget d'investissement 2025.

UN BUDGET INVESTISSEMENT 2025 AMBITIEUX

- Le budget d'investissement 2025 sera ambitieux avec la réalisation de projets majeurs qui seront mis en œuvre sur les deux exercices 2025 et 2026.

○ **ECOLES :**

- Ecole de la gare : frais d'études sur un projet de remplacement de la chaudière fioul, **10 000€ TTC**
- Modulaire de l'école de la gare : remplacement des radiateurs par des convecteurs à inertie, plus économes en énergie (**6 000€**)
- Groupe scolaire : changement du portail (**5 600€**)
- Aménagements de la garderie périscolaire du village : **10 000€**

- **ESPACE POLYVALENT** : travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation, de réaménagement et d'extension de l'espace polyvalent. Les travaux vont débuter courant mars 2025, pour se terminer en mars 2026. Le coût estimatif du marché de travaux sera inscrit au budget 2025 pour un montant de **2 726 400€ TTC**.

○ **BATIMENTS COMMUNAUX :**

- Foot : installation d'une main courante pour sécuriser l'accès du stade (**8 500€**)
- Réfection des terrains de jeu du boulodrome : **30 000€**
- Les Clévos : aménagement du Domaine pour mettre en valeur ce bâtiment (**115 000€**)

- **BOULEVARD DES REMPARTS - PEROUX** : aménagement de la voirie afin de sécuriser ce secteur, de favoriser la mobilité douce, l'accessibilité, de requalifier les espaces verts et de mettre en valeur le monument de la fédération. Le coût prévisionnel des travaux de cette opération s'élève à **1 123 600€ TTC**.

- **VOIRIE :**
 - Travaux de réfection de l'impasse de la Bialle : **115 000€**
 - Modification et réfection des bords de chaussée « Les Peilles » : **9 000€**
 - Dépenses diverses de voirie (panneaux de signalisation, études ...) : **39 000€**

- **RESEAUX ET VIDEO PROTECTION :**
 - Participation communale aux travaux sur les réseaux télécoms, électriques : **120 000€** (dont travaux Bd des Remparts)
 - Participation communale aux travaux sur les réseaux humides : **54 000€** (dont travaux Bd des Remparts)
 - Etude et extension du parc de vidéo protection : **180 000€**

- **URBANISME :**
 - Des régularisations foncières et acquisitions foncières, pour une enveloppe globale d'environ **100 000€**
 - Subvention construction logements locatifs sociaux : **60 000€** (somme déductible de la pénalité due au titre de la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain - SRU)

- **SKATE PARK :** création d'un nouveau skate park en béton de 1 000 m2 au même endroit que celui existant, duquel les modules ont été retirés, car ils ne respectaient plus les normes de sécurité. L'année 2025 sera consacrée à l'étude du projet et à la concertation avec les associations locales. Les crédits liés au contrat de maîtrise d'œuvre de ce projet, signé en 2024, sont reportés au budget 2025 en restes à réaliser. Par conséquent, il convient de prévoir **20 000€** de nouveaux crédits pour d'éventuelles études complémentaires.

- **DIVERS :**
 - Services techniques : acquisition d'un véhicule électrique en remplacement d'un véhicule thermique, remplacement du portail, acquisitions de barrières de voirie
 - Services administratifs : logiciels de gestion, remplacement téléphones et matériel informatique, création d'un intranet
 - Subventions d'aides aux commerces
 - Ponts et ouvrages d'art : inspection, études et travaux de confortement
 - Cimetière : colombarium 12 cases

pour une enveloppe globale d'environ **442 000 €**

Il sera proposé d'inscrire au budget 2025 de nouveaux investissements, détaillés ci-dessus, pour un total d'environ 6 000 000€, auxquels s'ajouteront les restes à réaliser de 737 911€.

II- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser au 31/12/2024 en recettes d'investissement s'élèvent à 597 901€.

Il s'agit des subventions notifiées en 2024, à percevoir en 2025 :

- Subventions pour le remplacement des menuiseries de l'école de la gare :
 - o SDED : **34 678€**
 - o Département de la Drôme : **100 000€**
- Subventions pour les travaux de réhabilitation - extension de l'espace polyvalent :
 - o Fonds de concours de Valence Romans Agglo : **120 708€**
 - o Région Auvergne Rhône Alpes : **142 515€**
 - o Département de la Drôme : **200 000€ (pour la 1^{ère} tranche)**

De nouvelles subventions seront sollicitées en 2025 :

- 2^{ème} tranche de la subvention du Département de la Drôme pour financer les travaux de réhabilitation – extension de l'espace polyvalent : **301 615€**
- Subvention du Département de la Drôme pour financer les travaux d'aménagement du boulevard des Remparts : **80 000€**

Les opérations d'investissements 2025 seront financées de la manière suivante :

- **Des subventions d'investissement énumérées ci-dessus pour un total de 980 000€**
- **L'autofinancement**
- **Un emprunt de 500 000€ à 1 000 000€ pourrait être envisagé cette année.**

Ces éléments restent des éléments d'orientation et de prévision budgétaire à l'instant de la rédaction du présent rapport. Ils sont susceptibles d'ajustement en fonction des équilibres budgétaires à réaliser.